

de mon honorable ami de Kent au sujet des frais de voyage. Il y avait cinq districts dans la Nouvelle-Ecosse; conséquemment, aucun de ces ingénieurs ne devrait avoir à parcourir de longues distances pour surveiller ses travaux. S'il ne doit y avoir qu'un district, je ne crois pas que nous ayons à nous plaindre du choix d'Halifax comme siège principal, mais, si chaque fois que des travaux publics au Cap-Breton requièrent les services des ingénieurs, ceux-ci doivent voyager deux ou trois cents milles de distance, aller et retour, les frais de voyage seront très élevés. Je ne sais pas si l'on en a tenu compte, mais, comme j'ai dit, je suppose qu'il y aura économie dans la réduction projetée du personnel.

L'hon. M. McCURDY: J'ai omis de répondre à la seconde question de mon honorable ami de Guysborough. M. A. Bernasconi recevait des appointements de \$2,460 avant sa mise à la retraite. Son allocation de retraite sera basée sur les appointements moyens qu'il a reçus au cours des trois années qui ont précédé sa mise à la retraite. J'ai le plaisir d'informer mon honorable ami que M. Bernasconi recevra une allocation de retraite...

M. SINCLAIR (Guysborough): Tien-dra-t-on compte de son indemnité de vie chère?

L'hon. M. McCURDY: Non pas en calculant le montant de sa pension de retraite. Je puis répondre à mon honorable ami, l'honorable député de Queen-et-Shelburne, que la question des allocations de voyage a été amplement examinée. Il y a eu de nombreuses anomalies dans le service. Lorsque j'ai été élu député pour la première fois, l'ingénieur du comté que je représentais, Queen-et-Shelburne, — demeurait à Shelburne, et son district comprenait les comtés de Shelburne, Queen et Cumberland. Pour arriver à Cumberland, partie de son district, il devait passer par trois ou quatre comtés qui le séparaient de son propre district. Dans la réorganisation, on s'est efforcé de supprimer ces anomalies. Je ne saurais comprendre pourquoi l'on avait fait cet arrangement. Les frais de déplacement résultant de l'établissement d'un bureau central ne seront pas tellement plus élevés qu'ils l'étaient, sous l'ancien système, qu'il puisse paraître à première vue. Quel que soit le bureau d'où parte un homme, pour arriver à destination, il aura à faire une grande partie du trajet par la même route et aux mêmes frais, soit qu'il parte d'un bureau central nouveau ou d'un

[L'hon. M. Fielding.]

bureau d'ingénieur divisionnaire. La question des frais de voyage et de perte de temps a été prise en considération, et je puis affirmer au comité qu'il y aura une économie substantielle sous la réorganisation. Nous n'avons pas fixé de limites inflexibles à ce sujet. Je comprends parfaitement que la véritable efficacité du service, les frais de l'exploitation, et le reste, dans les nouvelles conditions, sont plus ou moins affaires de conjectures. Si l'on trouve, après un an d'essai, que les résultats que l'on en avait attendus ne se sont pas réalisés, il y aura encore moyen d'y remédier. Je suis d'avis—et je crois qu'il en est ainsi des fonctionnaires de ce ministère—que lorsque l'on peut améliorer un service, il faudrait cette amélioration. Si l'on s'aperçoit par expérience que d'autres dispositions peuvent avoir des résultats plus économiques et plus efficaces, nous les adopterons certainement.

M. SINCLAIR (Guysborough): Le ministre peut-il dire si l'on a conservé tout le personnel d'Antigonish, à part de M. Bernasconi?

L'hon. M. McCURDY: Après réorganisation, je relève les noms suivants dans la liste dressée par l'ingénieur en chef des fonctionnaires proposés: A. McGillivray, D. H. McDonald, P. D. Mosher, J. H. Munro, W. S. Archibald, H. P. Bernasconi, Mlle C. MacDonald et Mlle A. Connell. Ces fonctionnaires sont censés faire partie du personnel du bureau réorganisé.

\* M. LEGER: A-t-on remercié de ses services ou maintenu dans ses fonctions l'inspecteur ambulant du district de Chatham?

L'hon. M. McCURDY: Nous n'avons pas de fonctionnaire connu sous le nom d'"inspecteur ambulant", mais le Gouvernement emploie depuis des années un fonctionnaire que l'on qualifie de "contremaître de la construction". C'est peut-être le fonctionnaire dont mon honorable ami parle.

M. LEGER: Peut-être. Nous l'appelons "inspecteur ambulant".

L'hon. M. McCURDY: Le nom de contremaître de la construction indique bien la nature de ses fonctions. Mon honorable ami le sait, il est impossible durant les mois d'hiver, de construire des ouvrages publics de la nature de ceux qui s'exécutent, surtout dans son district, de sorte qu'à l'exception de la Colombie-Anglaise où l'on peut poursuivre les travaux toute l'année durant, il n'est pas dans le programme du département d'employer des contremaîtres